

Histoire. Polémiste et journaliste passionné, l'un des fondateurs du droit administratif français, Louis Marie de Lahaye de Cormenin est aussi le père du suffrage universel en France.

Jean-Jacques Coltice l'avoue, quelque part c'est la volonté de réparer une injustice qui l'a poussé à consacrer un livre à Louis Marie de Lahaye, vicomte de Cormenin. Après tout, ce député de l'Ain, élu en 1830 à Pont-de-Vaux et à Belley, n'est-il point l'un des fondateurs du droit administratif français ? Et surtout, rappelle J.-J. Coltice, « c'est lui qui a rédigé l'article premier de la Constitution de 1848 qui donne le suffrage universel à la France ».

« Il a choisi le parti du peuple »

Curieusement, Louis Marie de Lahaye a depuis disparu des écrans radar de l'Histoire de France. D'où l'intérêt de cet ouvrage signé par l'ancien rédacteur en chef du *Courrier de l'Ain* et du *Courrier Économique*. Né par un glacial 6 janvier 1788 à Paris, Louis Marie de Lahaye, dont la famille avait des origines du côté de Dole et d'Orléans, sera élu député de l'Ain le 30 octobre 1830 après avoir représenté le Loiret à partir de 1818.

Ce parlementaire, connu pour la qualité et la virulence de ses pamphlets, aura traversé la Révolution française, deux empires, la Restauration de 1815 et la Monarchie de juillet, la Deuxième république...

Un bel exemple de survie politique donc, dont on peut trouver un élément d'explication par son talent d'écriture qui fait de ses brûlots des succès populaires. C'est vrai que Cormenin s'appuie sur un outil qui va connaître un formidable dévelop-

pement dans la première moitié du XIX^e siècle, la presse. Les lecteurs attendent donc avec impatience ses textes qu'il publie sous le pseudonyme de Timon, et dans lesquels il attaque avec conviction et beaucoup d'humour les décisions gouvernementales, souvent dans le domaine du budget. Ainsi, en 1831, il parvient à faire réduire d'un tiers la liste civile du roi Louis-Philippe. Le socialiste René Dozière, qui dénonce avec une belle opiniâtreté le budget de Nicolas Sarkozy, ne pourra jamais revendiquer pareil tableau de chasse.

Autre élément d'explication à cette exceptionnelle longévité politique, quel que soit le régime, Empire, royauté ou République, à travers les révolutions et les émeutes : « Plus personne ne se souvient de ses origines, puisqu'il a choisi le parti du peuple », note l'un de ses contemporains. Ce peuple auquel il donne le suffrage universel puisqu'il fut le président de la commission de la Constitution de 1848, celle qui fonda la Deuxième république. « Ses convictions érigées en principe résonnent encore aujourd'hui, alors que la république est solidement installée. Certaines de ses mises en garde conservent une actualité », remarque Jean-Jacques Coltice. Qui conclut avec chaleur : « Cormelin fut une sorte de fou de la démocratie que la République a tiré des salons décadents de l'aristocratie pour en faire un prophète sacrifié du suffrage universel dont il contribua à la naissance. » ■

Patrice Gagnant

« Cormenin, apôtre du suffrage universel », L'harmattan. 15,50 €. 145 pages



■ Un portrait de Cormenin, aujourd'hui propriété des Archives départementales. Photo DR



■ Jean-Jacques Coltice a présenté son ouvrage la semaine passée aux Archives départementales, où était exposé un ensemble de documents sur la Révolution de 1848 dans l'Ain. Le président du conseil général, Rachel Mazuir, y a découvert le nom d'un certain Mazuir, inscrit au bas d'une affiche du comité républicain de Bourg-en-Bresse. Photo Patrice Gagnant

Toujours d'actualité

Cormenin a été de bien des combats à travers ses pamphlets et ses engagements. Contre la corruption généralisée, contre le coût de la monarchie à travers les listes civiles, contre la peine de mort, contre la légomanie (rien à voir avec le jeu), cette obsession de créer sans cesse de nouvelles lois : « Qu'est-ce, d'ailleurs, que ces lois éventées qui ont balayé de leur queue les fins de session ? Qui s'en souvient ? » Et pour l'élection du président de la République au suffrage universel : « Il ne gouvernerait que pendant trois ans, et il serait responsable ; son commandement serait limité et son traitement ne serait pas trop élevé. »